

ANNEXE 1
ANNEXE TECHNIQUE
CONVENTION DE FINANCEMENT N°1228C0245

Animation du Centre de Ressources Qualité Environnementale du Cadre Bâti
Hébergé à la CCI de Haute-Corse (2012, 2013 et 2014)

1. CONTEXTE ET ENJEUX

1.1. Principe du dispositif

D'après des études menées par l'ADEME, les bâtiments utilisent 46% de la consommation nationale d'énergie, correspondant à 25% des émissions nationales de gaz à effet de serre. De plus, les bâtiments résidentiels et tertiaires sont les premiers consommateurs de ressources en eau et en matériaux, eux-mêmes générateur de plus de 31 millions de tonnes de déchets par an. Dans le but de limiter les impacts, d'économiser les ressources et d'atteindre le facteur 4, objectif visant à diviser par 4 les émissions de gaz à effet de serre d'ici 2050 (voire bientôt par 5 ou 6...), il est nécessaire d'agir massivement sur les constructions (neuves et existantes).

Les premiers bâtiments construits selon une démarche de Qualité Environnementale, en phase d'exploitation, ont permis de constater une réduction de 25% à 60% sur les consommations en énergie et de 25% à 30% sur les consommations en eau. La Qualité Environnementale, concept apparu dans les années 90, visant à limiter les impacts du bâtiment sur son environnement, tout en assurant aux usagers des conditions de vie saine et confortable, est donc une première réponse à l'ensemble de toutes ces considérations.

Le concept de construction environnementale est aujourd'hui au cœur d'un mouvement important qui concerne l'ensemble du monde du bâtiment. Avec plusieurs milliers d'opérations revendiquant une préoccupation environnementale, voire une « démarche HQE® » et la mise en place de certifications par l'AFAQ-AFNOR sous l'égide de l'Association HQE et de labels tels qu'Effinergie, le développement de la qualité environnementale des opérations concernant le cadre bâti (construction, réhabilitation, aménagement, ...) est entré dans une phase de maturité. Le soutien des pouvoirs publics, l'engouement des maîtres d'ouvrages, l'éventail de retours d'expériences sont autant de raisons d'encourager la démultiplication de ce type de démarche afin de répondre au mieux aux enjeux environnementaux de la planète.

Toutefois les acteurs professionnels concernés ne sont pas encore tous suffisamment sensibilisés, informés, formés ou assistés dans la conduite de leurs opérations. Par ailleurs les retours d'information concernant ces opérations s'avèrent largement insuffisants et les besoins en documents, outils, données, etc., demeurent importants.

Or, la large diffusion de ce type d'approche ne peut se faire qu'en ce donnant les moyens de :

- animer et promouvoir la Qualité Environnementale des Bâtiments (QEB) dans la région,
- informer, sensibiliser et former l'ensemble des acteurs de la construction,
- organiser et alimenter des réseaux et des groupes de travail,
- mettre en place des outils techniques et financiers.

Le développement de « bonnes pratiques » en matière d'éco-construction, de maîtrise des consommations énergétiques, de recours aux EnR ne peut se faire que par une politique active de sensibilisation, d'information et de formation du public et des professionnels.

Afin d'accompagner dans cette démarche l'ensemble des acteurs de la construction, une structure d'animation spécifique à la Qualité Environnementale des Bâtiments s'avère indispensable. Une action de proximité, avec des partenaires régionaux oeuvrant déjà dans la promotion de la construction durable, s'impose donc pour satisfaire ces besoins et développer ou entretenir l'intérêt des acteurs de terrain pour la qualité environnementale du cadre bâti.

Le centre de ressources sera chargé d'animer les dynamiques locales (sensibilisation, information, formation, réseaux d'acteurs, ...) et de constituer un observatoire régional de l'activité dans ce domaine par l'identification des opérations et des compétences.

1.2. Contexte d'implantation

La Chambre de Commerce et d'Industrie de Haute-Corse, située à Bastia, engagée dans le domaine de l'environnement et plus généralement dans celui du Développement durable, animera le Centre de Ressources Qualité Environnementale du Cadre Bâti. Elle y consacra 1 Equivalent Temps Plein.

2. DESCRIPTION DU PROGRAMME D'ACTIONS

2.1. Objet de l'opération

L'opération décrite dans cette convention consiste à soutenir financièrement pendant 3 ans l'activité de l'animateur du Centre de Ressources QECB au prorata du nombre d'heures affectées à la mission.

2.1.1. Conseiller

Le rôle de la permanence consiste à apporter des conseils, à orienter, à recevoir et à traiter des demandes d'information et de renseignement d'ordre technique, économique et environnemental formulées par téléphone, rendez-vous, courriers, site Internet ou par une visite.

- Assurer un conseil auprès des professionnels du bâtiment et être force de proposition pour préparer la mise en œuvre de politiques locales ;
- Participer et s'impliquer dans les programmes de formations ;
- Animer un réseau d'organismes de formation (université, grandes écoles, CFA...) ;
- Orienter, si nécessaire, vers des acteurs spécialisés (FFB, EDF...).

Objectifs/ Indicateur de suivi :

- 40 conseils ou informations délivrés par an,
- Recensement et communication sur les formations existantes,
- Suivi du projet PRAXIBAT.

Livrables : Fiches contacts et communication sur les formations.

Echéance/calendrier : Tout le temps.

2.1.2. Recenser et évaluer les opérations/ Mise en place d'un annuaire des professionnels de la QEB et de la BBC

Il s'agira de capitaliser les informations sur les opérations de construction ou d'aménagement ayant fait l'objet d'une approche de développement durable ou de qualité environnementale.

Les opérations les plus exemplaires feront l'objet de fiches.

- Editer et diffuser des fiches d'opérations exemplaires via notamment la mise en ligne de ces
- Documents sur des portails internet régionaux et nationaux dédiés ;
- Réaliser une base de données des opérations ;
- Réaliser des évaluations légères des performances environnementales des bâtiments.
- Gestion et actualisation de l'annuaire des professionnels de la QEB et de la BBC

Objectifs/ Indicateur de suivi :

- 6 fiches opérations exemplaires par an,
- Recensement des structures et professionnels.

Livrables : Fiches opérations exemplaires et réalisation d'un annuaire.

Echéance/calendrier : Tout le temps et mises à jour.

2.1.3. Informer et sensibiliser

Les programmes d'animation notamment l'organisation ou la participation à des manifestations ont pour objectif d'informer les professionnels du bâtiment et d'améliorer la visibilité du réseau vis-à-vis des acteurs du bâtiment.

- Favoriser le partage de connaissances en organisant des manifestations ou des actions spécifiques :
 - Événements locaux ;
 - Visites de sites ;
 - Journées « portes ouvertes » du centre BEEP ;
 - Journées d'échanges ;
 - Conférences/colloques/ salons de professionnels ;
- Favoriser la diffusion des informations par une politique éditoriale avec un recours privilégié à l'outil Internet. L'animateur du centre BEEP alimentera et mettra à jour le site internet régional.
- Répondre aux besoins des différents publics en mettant à leur disposition un centre de ressources facile d'accès et adapté.

Objectifs/ Indicateur de suivi :

- 10 mises à jour du site par an,
- 2 lettres d'information par an,
- 1 à 2 vidéos par an,
- Organisation de 2 actions d'animation : réunion d'information, visite ou conférence.

Livrables : Mises à jour du site, lettres d'information semestrielles, films sur la QECB et actions d'animation réalisées.

Echéance/calendrier : Toute l'année.

2.1.4. Gérer le centre de ressource

- Répondre aux besoins des différents publics en mettant à leur disposition un centre de ressources accessible et adapté
- Gérer un centre de ressources dans ces locaux, regroupant une grande diversité de publications :
 - ✓ les brochures d'information de l'ADEME et des partenaires (FFB, CAPEB...);
 - ✓ de nombreuses revues, des ouvrages, recouvrant de multiples thématiques liées à la qualité environnementale du bâtiment ;
 - ✓ des sources multimédia : CD-roms, logiciels, films ;
 - ✓ une importante base de documents numériques.

Ces très nombreuses ressources font l'objet d'une mise à jour continue grâce à une « veille technologique » Internet sur le thème de l'énergie, du bâtiment et de qualité environnementale du bâtiment, par l'abonnement à des lettres d'information, des listes de diffusions, des forums.... L'achat de nouveaux ouvrages et la compilation des documents des fabricants viennent également alimenter le centre. Un travail régulier de classement et d'archivage est nécessaire à la mise en ordre de ces ressources, afin de permettre une consultation aisée par le public.

Objectifs/ Indicateur de suivi : Elaboration et mise à disposition de documents techniques.

Livrables : Articles, mises en ligne de documentation et des fiches opérations exemplaires.

Echéance/calendrier : 1^{ère} année et mises à jour

2.1.5. Promouvoir le centre BEEP

L'objectif est de promouvoir localement la mission du centre BEEP afin que celui-ci devienne un acteur incontournable pour les professionnels du bâtiment.

Pour mettre en œuvre son programme d'action et promouvoir ses services, le centre BEEP développera la communication nécessaire auprès de des partenaires suivants :

- Les médias locaux seront sollicités via des communiqués ou conférences de presse lors d'actions spécifiques (visites de sites, ... ou encore en proposant aux rédactions locales des rubriques sur les économies d'énergie et d'eau ;
- La presse institutionnelle locale sera également sollicitée ;
- Les partenaires seront sollicités pour mettre à disposition les outils de communication.

Le centre BEEP doit communiquer auprès des professionnels du bâtiment en s'appuyant sur les éventuels relais que sont les fédérations (FFB, CAPEB...). Pour optimiser sa stratégie de communication, le centre BEEP peut éventuellement proposer un plan de communication.

Tous les documents d'information établis par le centre BEEP dans le cadre du programme d'actions de la présente convention devront :

- D'une part, faire l'objet, avant toute réalisation, d'une validation systématique du fond et de la forme par la délégation régionale de l'ADEME
- D'autre part respecter strictement la charte graphique de communication établie par l'ADEME, incluant notamment le logo "BEEP"

Objectifs/ Indicateur de suivi : Identification et réalisation des supports de communication.

Livrables : kakémonos, objets promotionnels (stylos, flyers).

Echéance/calendrier : 1^{ère} année

2.1.6. Se former

L'animateur du centre BEEP suit des formations techniques qui pourront être proposées par l'ADEME pour acquérir des connaissances et des compétences dans le domaine de l'énergie, du bâtiment et de la qualité environnementale.

Pour être efficace et pertinent, un animateur d'un centre BEEP doit en permanence actualiser ses connaissances, et régulièrement accroître ses compétences. Pour cela, il est prévu qu'une part du temps de travail des conseillers soit consacrée à :

- la participation à des conférences, colloques, salons... ;
- la participation au réseau des centres BEEP ;
- l'inscription à des sessions de formation ;
- la veille technologique régulière : lecture des nouvelles publications, participation à des forums Internet, inscription à des listes de diffusion...

Parallèlement, l'animateur du centre BEEP participera aux rencontres/réunions nationales du réseau des centres BEEP.

2.1.7. Animer le réseau des partenaires

- Rechercher de nouveaux partenariats et à animer un réseau d'acteurs représentants des financeurs et partenaires éventuels (ex : FFB, CAPEB, Cluster, EIE, USH, les aménageurs...);
- Animer des groupes de travail impliquant des acteurs décisionnaires.

Objectifs/ Indicateur de suivi : Mettre en place, élargir et animer un réseau d'acteurs régionaux afin de partager les connaissances et savoir-faire, créer des synergies et révolutionner l'acte de construire.

Livrables : Participation à des groupes de travail, réunions et comités de pilotage.

Echéance/Calendrier : Tout le temps.

2.1.8. Suivre et évaluer

Le centre BEEP remettra chaque année, un rapport d'activité dans lequel figurera l'avancement des actions engagées ou réalisées dans le cadre de la présente convention, ainsi que les résultats provisoires de ces différentes actions avec notamment :

- la synthèse des fiches contacts ;
- la synthèse des fiches opérations ;
- l'analyse qualitative de l'impact des actions de sensibilisation ;
- l'ensemble des outils élaborés dans le cadre de la présente convention ;

La structure porteuse du Centre de Ressources devra faire figurer dans ce rapport l'évolution du salaire de l'animateur.

Par ailleurs, le Centre de Ressources transmettra un rapport final, correspondant au récapitulatif des 3 années d'activité.

Objectifs/ Indicateur de suivi : suivi des objectifs du programme d'actions.

Livrables : Rapport annuel et restitution en comité de pilotage.

Echéance/Calendrier : 1 rapport d'avancement par an et un rapport final fin 2014.

2.2. Comité de pilotage du projet

Un comité de pilotage sera chargé d'assurer le suivi et l'évaluation des activités de l'animateur du Centre de Ressources QECB, et, le cas échéant, de réorienter ses objectifs et ses engagements de résultats. Ce comité de pilotage est composé à minima de l'ensemble des partenaires du dispositif (co-financeurs, dont l'ADEME, et structure porteuse). Ce comité pourra inviter d'autres « acteurs concernés » après accord de l'ensemble des parties.

Le comité de pilotage a pour missions :

- d'assurer le bon déroulement des actions engagées,
- d'établir le suivi financier du programme,
- de procéder à l'évaluation des actions au terme de la durée de la présente convention,
- de décider du contenu de la convention d'application pour l'année suivante.

Il se réunira autant que de besoin et en fonction de l'avancement de l'action, et au moins une fois par an à une date choisie d'un commun accord entre les signataires. A chaque réunion, l'animateur du Centre de Ressources QECB sera invité à présenter notamment :

- les actions réalisées depuis la précédente réunion,
- les difficultés rencontrées, les solutions proposées,
- les actions envisagées au cours du semestre suivant.

3. PROGRAMME D'ACTIVITE PREVISIONNEL POUR L'ANNEE 2012

Objectif 1 : Animation, organisation de la structure

- Animation et gestion du site internet et de la page facebook :
 - Rédaction d'articles d'actualité : information réglementaire, manifestations régionales, comptes-rendus de réunions d'information...
 - Mise en ligne de documentations (ex : guide de l'étanchéité à l'air, diagnostic bâtiment et ENR ...).
 - Réalisation de témoignages : acteurs du bâtiment et ENR.
 - Réalisation de clips vidéos sur les thèmes : BBC et maisons à énergie positive, le test d'infiltrométrie.
 - Mise à jour de l'agenda : manifestations, réunions, formations.
 - Mise à jour du catalogue de formation régional bâtiment et ENR.
 - Mise à jour de la liste d'acteurs responsables.
- Identifier et réaliser les supports de communication pour assurer la promotion du Centre de Ressources (kakémonos, objets promotionnels, plaquettes...)
 - 1 Kakémono, objets promotionnels (stylos, flyers...)
- Adhésion au réseau BEEP des Centres de ressource : créer un véritable réseau interrégional.
- Adhésion au service Enviroveille de l'Assemblée des Chambres Françaises de Commerce et d'Industrie : service de veille réglementaire.

Objectif 2 : Elaboration et mise à disposition de documents techniques

- Réaliser des supports de communication et autres documents utiles à la filière de la construction : fiches opérations exemplaires (ex : maisons à énergie positive de Toga).

Objectif 3 : Action d'animation, sensibilisation et d'information

- Organisation d'une action d'animation : réunion d'information, visite ou conférence.

Objectif 4 : Mettre en place une offre de formation

- Informer sur l'ensemble des formations présentes sur la Corse
- Recenser les formateurs existants sur le marché
- Suivre le projet Praxibat (suivi de construction des plateformes, formation des formateurs....)

Objectif 5 : Renseigner les acteurs de l'acte de construire

- Répondre aux demandes des acteurs dans les limites du possible (répondre aux demandes téléphoniques et accueil physique)
- Orienter vers la structure la plus adéquate.
- « Démarchage » : prise de rendez-vous avec professionnels.

Objectif 6 : participation à des groupes de travail, réunions

- Participation aux réunions RT 2012 organisées par le Réseau des Espaces Info Energie
- Participation au groupe de travail bâtiment / industrie / agriculture dans le cadre du schéma régional climat air énergie
- Participation à la mise en place d'agendas 21 micro-régionaux et régional (OEC)
- Participation au diagnostic emploi, métier et formation (OEC)
- Participation au groupe de travail Maisons de l'Emploi et développement durable (MDE Sud Corse et Pays Ajaccien).
- Participation aux plans climat régionaux.